

En bref ...

Le Conseil constitutionnel a annulé, le 24 octobre 2012, la Loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Voir la [décision](#) et le [communiqué de presse](#).

La fédération des promoteurs immobiliers de France publie un article sur l'accession à la mode de Caen (la mer) dans son [magazine d'information](#) de septembre.

Lutte contre l'habitat indigne – la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées) réédite, en collaboration avec l'ANIL, le guide de l'hébergement et du relogement actualisé et enrichi (septembre 2012). Cliquer [ici](#).

Indice de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre 2012 : 123.55 soit une augmentation de 2.15% sur un an. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Programme Habiter mieux : voir les chiffres de l'état d'avancement – [septembre 2012](#).

L'ARPE (Association Régionale de Promotion de l'Eco-Construction) recense les éco-constructions en basse-normandie. Cliquer [ici](#). Voir les [résultats](#) du recensement de 2009.

Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées publie son 17^{ème} [rapport](#). Il est consacré à l'habitat et au vieillissement.

ANIL et OLAP produisent un rapport intitulé "[Observatoire des loyers](#)".

Semaine de l'accession à la propriété à la Maison de l'habitat

Pour la première fois, la Maison de l'habitat organise en partenariat avec les promoteurs qui ont signé une convention avec Caen la mer une semaine de l'accession à la propriété.

Sans rendez-vous les promoteurs présenteront les différents dispositifs pour accéder à la propriété et les programmes bénéficiant d'une aide financière de Caen la mer et de certaines communes. Une étude financière et des conseils pourront être délivrés par les partenaires bancaires et les notaires.

Pour en savoir, consulter [le site de la maison de l'habitat](#).

la
Maison
de l'habitat

vous accueille
37 rue Jean Romain
à Caen pour

**LA SEMAINE
DE L'ACCESSION
À LA PROPRIÉTÉ**

du lundi 26
au vendredi 30 novembre 2012
de 15h à 20h
et samedi 1^{er} décembre 2012
de 10h à 18h

 www.maisonhabitat.caen.fr
Tél. 02 31 38 31 38

Une initiative commune de

 



Monoxyde de carbone

Il tue une centaine de personnes par an : c'est le **monoxyde de carbone**, un gaz invisible et sans odeur qui peut être dégagé par des installations de chauffage mal entretenues.

Quels sont les symptômes?

Maux de tête, vomissements, pertes de connaissance pouvant entraîner la mort.

Que faire en cas de symptômes ?

- 1/ Ouvrir les fenêtres
- 2/ Arrêter toute combustion
- 3/ Sortir du logement
- 4/ Appeler les secours



Comment se protéger?

- 1/ Faire contrôler ses installations
- 2/ Ne jamais boucher les entrées d'air des habitations pour faire des économies de chauffage
- 3/ Ne pas utiliser en continu les chauffages d'appoint comme les brûleurs à fioul et le faire toujours dans une pièce bien ventilée

En savoir plus, voir le site de l'[inpes](http://inpes.fr).

Demande de logement social

Depuis la mise en place (octobre 2010) du formulaire unique de demande de logement social, plusieurs données devaient être complétées afin que le dossier soit enregistré :

- nom, prénom, date de naissance, nationalité et situation familiale du demandeur et du codemandeur
- nom, prénom, date de naissance, sexe et lien de parenté des personnes à charge
- situation professionnelle du demandeur et du codemandeur
- motif(s) de la demande
- type de logement recherché
- commune(s) souhaitée(s)
- accord pour élargissement aux autres communes de l'agglomération

Désormais 6 nouvelles informations doivent aussi être renseignées afin que la demande soit enregistrée :

- adresse complète du demandeur (voie postale, code postal, ville)
- nom de l'employeur principal
- commune du lieu de travail
- ressources
- logement actuel
- demandeur propriétaire (oui/non)

Pour mémoire, seule la pièce d'identité du demandeur est obligatoire pour l'enregistrement de la demande.

Informations Locales

Rénovation BBC



Avec le dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » la Région a atteint ses objectifs : accompagner financièrement 8000 particuliers pour la réalisation de leurs travaux. Aujourd'hui dans le cadre de la politique « Habitat Solidaire et Durable », la Région souhaite aller plus loin en aidant les bas-normands qui réalisent des travaux destinés à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement dans une approche globale, respectant le référentiel « BBC-Effinergie Rénovation ».

Un conseil gratuit aux particuliers

La Région, via les [conseillers Habitat Solidaire Durable](#), offre des conseils gratuits et indépendants à tous les Bas-Normands pour qu'ils s'engagent dans la rénovation thermique de leur habitation.

Un objectif : 400 rénovations BBC d'ici 2014

- 300 logements de propriétaires occupants, sous conditions de ressources,
- 100 logements locatifs très sociaux, de propriétaires bailleurs privés ou de collectivités locales.

Une aide aux porteurs de projets

Les porteurs de projets qui rempliront les conditions et souhaitent aller jusqu'à la rénovation globale « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) d'un logement, seront aidés financièrement pour réaliser leur projet (aide pouvant aller jusqu'à 10 000€ par logement).

Plus d'informations sur : www.region-basse-normandie.fr (rubrique « Bâtir une éco-Région »)